



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/DRAIRO/BH/2023

Le mardi 11 juillet 2023 à 11h00 du matin, il sera procédé, dans la salle de réunion du complexe administratif et culturel des Habous à Oujda, sis au Bd Mbarek Elbekkay Lahbil Route de Taza (en face à la mosquée Mohammed 6) à Oujda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour L'achat de fournitures scolaires destinées au programme de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées de la région de L'Oriental - en Lot unique -.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré depuis le Service des Affaires Administratives et Financières de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région de l'Oriental, sis au Bd Mbarek Elbekkay Lahbil Route de Taza (en face de la mosquée Mohammed 6) à Oujda, il peut également être téléchargé à partir du portail du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques sur Internet : www.habous.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Dix Mille Dirhams, 10.000,00 dhs.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 42, 44 et 46 de l'arrêté du ministre des Habous et des Affaires Islamiques N° 258.13 du 6 Dou al Quiida 1434 (13 septembre 2013) fixant le système des marchés de travaux, de fournitures et de services que conclue l'administration des Habous au nom des Habous Publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le bureau d'ordre de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région de l'Oriental, sis au Bd Mbarek Elbekkay Lahbil Route de Taza (en face de la mosquée Mohammed 6) à Oujda.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La date limite de dépôt des échantillons est le lundi 10 juillet 2023 à 16h30 au Siège de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région de L'Oriental.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'**article 9** du règlement de consultation conformément à l'**article 39** de l'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° **258.13** du 6 Dou al Quiida 1434 (13 septembre 2013) fixant le système des marchés de travaux, de fournitures et de services que conclue l'administration des Habous au nom des habous Publics.